

De:

Envoyé:

À:

Objet:

63

mercredi 12 février 2025 16:59

enquetes.publiques@ville-nemours.fr

renover

Madame, Monsieur,

je comprends pas pourquoi la ville veut détruire des batiments. Ces beaucoup mieux de renover, ca emet moins de CO2 : construire du neuf c'est 1 tonne de CO2 par metre carre. Avez-vous pensé a ca ? En plus si c'est pour faire des parkings degeux au ré de chaussé, on prefere avoir une salle de musique ou de theatre, y a rien en centre ville.

Et pourquoi vouloir detruire la pharmacie de la place de la république ? Pour agrandir la rue ? Pour qui y est plus de voitures qui passe ? On n'en veut plus des voitures dans le centre ville ! Faite du velo ! Ce serait bien que la ville se bouge et arrete de construire plein de buildings. Faite des choses pour nous!

Et en plus la ville dit que le batiment tombe en ruine (bien sur ! On vous croit !) Il fallait le renover avant. La ville a plein de batiments a rénover, pas besoin de construire (a cause du CO2), mais faut se bouger a la mairie, elle doit montrer l'exemple, ca suffit pas de faire la belle dans le journal local.

Merci
Steve

De:

Envoyé:

À:

Objet:

64

Henri RETOUX

mercredi 12 février 2025 18:42

enquetes.publiques@ville-nemours.fr

enquête publique sur la révision du PLU

De Monique Retoux, Rue de Paris à Nemours

Pour l'enquête publique sur la révision du PLU.

J'habite la ville de Nemours depuis plus de 40 ans, à quelques centaines de mètres de la Rue Dumée et de la Bibliothèque.

Le Foyer de cette rue Dumée est dans un état pitoyable. Comment une commune de la taille de Nemours pourrait-elle supporter une rénovation de cette bâtisse totalement dégradée, il n'y a qu'a faire le tour pour s'en rendre compte.

Aucun intérêt de garder cette verrue.

Le projet proposé par la Ville est intéressant ; il va apporter des logements neufs, notre centre-ville n'en n'a pas connu depuis des années.

Pour la bibliothèque, je trouve l'idée plutôt séduisante de la transformer en médiathèque. Il n'a jamais été question de démolir ce bâtiment.

Cordialement,

Monique RETOUX



TOUT SE TRANSFORME

65

Monsieur le commissaire enquêteur
Révision du PLU
Mairie de Nemours
39 rue du Docteur Choppy
77140 Nemours

Paris, le 12/02/2025

à l'attention de
M. le commissaire
enquêteur

Objet
Révision du PLU /
préservation du Foyer de
la rue du D. Dumée

M. le commissaire enquêteur,

Je suis architecte du patrimoine et enseignant-chercheur à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville. Dans ce cadre, j'organise chaque année un studio de projet dans une architecture existante, avec les étudiants en 3^e année de licence.

Proposé par la DDTM de Seine-et-Marne en 2020 comme sujet d'étude pour les étudiants, nous avons travaillé pendant un semestre sur le Foyer de la rue du docteur Dumée à Nemours. Les vingt étudiants se sont rendus à plusieurs reprises sur place dans ce cadre.

Lydia Louviot

De: Mirabelle Croizier
Envoyé: jeudi 13 février 2025 10:38
À: enquetes publiques@ville-nemours.fr
Objet: Patrimoine de Nemours
Pièces jointes: NEMOURS-lettre enquete PLU.pdf

65

+ 3 annexes : 65 A
65 B
65 C

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur
Bonjour,

je vous prie de trouver ci-joint un courrier dans le cadre de la révision du PLU, ainsi qu'un dossier réalisé par les étudiants de l'école d'architecture de Paris Belleville concernant le Foyer de la rue du Docteur Dumée, à télécharger ci-dessous.

<https://we.tl/t-PjK2pdKRRg>

En espérant que vous saurez en tenir compte dans votre enquête,
Très cordialement,

Mirabelle Croizier

De:
Envoyé:
À:
Objet:

(66)

MIGNON Martine
jeudi 13 février 2025 14:51
enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Foyer rue Du Dr Dumée

Bonjour,

Étant à Nemours depuis plus de 40 ans, résident en centre ville, je passe régulièrement dans cette rue où cette ancienne bâtisse encastrée entre des maisons est une ruine, il n'y a qu'à regarder aussi l'arrière de ce bâtiment pour s'en rendre compte.

Je suis pour le projet de la mise en valeur de la façade dans ce nouveau bâtiment qui redonnera du cachet à cette rue. C'est une bonne idée au moins l'argent

de la ville sera dépensé utilement dans la rénovation de voiries, et c'est un exemple.

J'espère que mon courrier retiendra votre attention,

Salutations.

Mme MIGNON

De:
Envoyé:
À:
Objet:

(67)

Norma ISING
jeudi 13 février 2025 16:19
enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Modification PLU Nemours

Madame, Monsieur,

Concernant la modification du PLU de Nemours, nous sommes très inquiets au sujet du projet de destruction/ réaménagement de bâtiments historiques de la belle ville de Nemours. Voici nos remarques et questions :

Pour le Foyer, êtes vous certain/e que la démolition coûterait moins chère qu'une réhabilitation ? Pourquoi la ville ne présente pas un chiffrage comparatif visible pour tous mettant en parallèle ces deux possibilités ?

Et puis, en considérant les bâtiments de logement en constructions à Nemours (villa Luise ou la résidence Belvédère par exemple) pour lesquelles les promoteurs n'arrivent pas à les vendre, considérant les 200 annonces de ventes immobilières sur les sites spécialisés, cela nous paraît une folie de démolir du patrimoine de Nemours pour construire des bâtiments qui ont une forte chance de rester vides également.

Merci de tenir compte de nos remarques,

Cordialement,

Damien et Norma Ising

De:
Envoyé:
À:
Objet:

68

creastyle
jeudi 13 février 2025 19:33
enquetes.publiques@ville-nemours.fr
enquêtes publiques

Madame Véronique Masse de Nemours
Voici ma contribution pour l'enquête publique sur la révision du PLU.

Plus de trente ans que je suis commerçante à Nemours, presque en face de la bibliothèque et je vois dans un tract un tissu de mensonges.
Comment peut-on faire croire aux nemouriens que la bibliothèque va être démolie. C'est n'importe quoi.
La Ville souhaite la transformer en médiathèque tout en gardant l'esprit du bâtiment. Quoi de plus intéressant pour les 13300 habitants de Nemours

Quant au Foyer de la Rue Dumée, c'est un bâtiment hideux, déstructuré. Aucun intérêt de dépenser des sous dans une réhabilitation qui serait exorbitante.
Des logements neufs, oui bien sûr, pour notre cœur de ville c'est essentiel d'avoir des résidents.
Merci de votre attention.

Vendredi 14 février 2025

69

Lucie du quai de fromonville

14 FEV. 2025

Le 7 février 2025 pour l'enquête publique

Dans cette belle ville de Nemours, il y a aujourd'hui des bâtisses vieillissantes, qu'elles soient commerciales ou à usage particulier. Quand je vais au marché le samedi matin, j'emprunte la rue du foyer dit Dumée. C'est un bâtiment un peu ragoutant, et je ne vois pas comment il est possible de réhabiliter une telle surface du sol au plafond sans dépenses des sommes exorbitantes ! Et ce n'est pas la panacée, ce n'est pas un monument historique que je sache.

A moins que la ville soit riche, ça se saurait, je suis pour un projet de revitalisation de ce secteur avec un bâtiment reprenant l'esprit de l'actuel et des logements.

lu

Samedi 15 février 2025

9h00 ouverture de la permanence n°3

70

M. & M^{me} BALBASTRE DENIS

64 rue du Général Leclerc 77150 NEMOURS

- 1- Nous avons été informés de cette enquête publique par l'association "NEMOURS PATRIMOINE". Nous regrettons que cette information ne nous soit pas parvenue de la mairie.
- 2- La destruction de la pharmacie va défigurer le centre ville et seulement contribuer à l'accroissement de l'offre de parking. Au lieu de débiter et piétoniser, ou végétaliser le centre ville,
- 3- Quid du transfert de rôle social du foyer.
Pourquoi ne pas envisager une réinitialisation du rôle social, historique du foyer soit sur un bâtiment rénové sur place, soit au moulin.

Nemours S. 15-02-2025

71

Mr et Mme Pourrain 15 rue de l'orme 77760 Cherrainville

1) ou est l'argent destiné au foyer pour le financement cœur de ville ?

2019 "Réinventons nos coeurs de ville". Le Foyer est reconnu comme pouvant bénéficier d'un projet valorisant le patrimoine architectural.

les financements sont acquis. Où sont passés les fonds affectés à la réhabilitation du foyer ?

Quant à la destruction de la pharmacie cela reviendrait à détruire la plus petite rue de Nemours c'est-à-dire la rue des Sanniers

Pourquoi la municipalité n'a pas entretenu l'espace de l'arrière cour et l'espace extérieur qui malheureusement le laisse aller qui a permis de détruire le bâtiment ?

72

M^{me} NARRE Marie-Madeleine

1) Comment que le Maire peut postuler pour le "Coeur de Ville" en désignant le "foyer" destinataire des travaux qu'elle proposera et quand l'argent arrive elle s'en sert pour faire

aménager une exposition "très chère" environ 800 000 € de travaux et dans la suite veut annuler le PLU tel qu'il est pour pouvoir démolir le foyer pour faire des logements : ça me paraît très incohérent !!

2) Pourquoi un architecte des bâtiments de France permet-il de démolir des bâtiments déclarés "patrimoine de la ville de Nemours" ?

13 Madame Louis Murel.

1) Destruction du foyer Dumée (Fiche 41) pour la construction pour la construction de 18 logements.

* La rue du Docteur Dumée n'est absolument pas adaptée pour absorber un surplus de circulation automobile lié à la construction de 18 logements → cela pose des questions sur la sécurité des piétons et des vélos empruntant cette rue très étroite

* Par ailleurs, en terme de sécurité ~~de~~ incendie, je ne suis pas certaine que les engins des pompiers puissent accéder à ces nouveaux bâtiments.

* De même, le relief des ordures menaçant dans les rues étroites du Docteur Dumée et celle de la Bredauche risque d'être très compliqué au regard des dimensions des camions relevant les ordures, voire quasi impossible au regard du manque de place pour un retournement.

* Enfin, plus important, le foyer est un bâtiment historique datant du XVI^e qui au fil des siècles a façonné l'histoire de Nemours : accueil des pèlerins malades, première école de la ville, centre de culte de l'église réformée etc... Il est dommage de détruire ce bien chargé d'histoire pour faire un logement qui en plus n'est pas adapté à l'environnement. La cour du Foyer a pour mémoire des arbres remarquables notamment des tilleuls qu'il serait dommage de raser. Un musée sur l'histoire de ce site ou un lieu associatif serait à mon sens beaucoup plus adapté à ce lieu emprunt de quiétude et rendrait la ville plus attractive au regard des touristes visitant la ville.

2) Destruction de la pharmacie (Fiche 18)
Aucun projet précis de réaménagement de la place de la République n'étant acté, la nécessité de détruire la pharmacie, bâtiment du XIX^{es} (patrimoine de Nemours) ne me semble pas nécessaire même pour un motif financier soulevé par la commune.

3, Enfin la mairie nous rétorque que toutes ces modifications de fiches qui représentent tout de même 10% des Fiches de l'OPAR, doivent être approuvées par l'ABF. Permettez moi de douter de l'avis de l'ABF quand j'ai constaté qu'ils ont donné leur accord à la construction place du Châtelet d'un bâtiment d'habitat collectif (en lieu et place de l'ancienne SCALA) pourvu d'une toiture en zinc alors que ~~vous~~ ~~soit~~ l'immeuble se trouve dans le périmètre des bâtiments historiques de l'Eglise et du Château - c'est une horreur de voir cette toiture en métal depuis l'église de Nemours!

74
Maire Mathéon : ancienne maison des associations.
Foyer Duvivier : des subventions ont été données à la Mairie pour réhabiliter le foyer ds le cadre du projet Coeur de Ville. On est passé à Argent? Il semblerait que cet argent ait été utilisé à autre chose (financer une orgerie?)
Pour Coeur de Ville, réhabiliter le bâtiment historique pour accueillir des associations ~~et~~ sur cette rue qui mène au marché et qui est très piétonne (peu de voitures) et où le Centre me semble beaucoup plus positif pour la vie de la ville. Et pas de logements sociaux.
Avec ces logements, il y aura de nombreuses voitures qui vont vraiment abîmer la vie de la ville.
Et de plus des architectes ont construit l'autre

projet et affirment que ce bâtiment est réhabilité

la Pharmacie : pour moi modifier le PLU alors qu'il n'y a aucun projet réel, construit précis. Nous voulons connaître d'abord le projet. Il y a trop de flou, il manque réellement de transparence.

Le Moulin : besoin de connaître le projet. donc pas d'accord pour la modification du PLU sans projet précis.

~~Il y a trop de projets immobiliers en la Ville~~

MR BARNIÉMY Jean Pierre

15 rue Paul Jozon, 77140 NEMOURS.

cette permanence m'a permis de commencer à prendre connaissance de votre complexe et ne je ne maîtrise pas, aujourdhui, la synthèse.

Patrick BARNUS, est passé et n'est pas en mesure aujourd'hui d'écouter par

Samedi 15 Février 2015

Je suis opposé à cette révision du PLU pour les raisons suivantes :

- manque de concertation a priori
- contraire au développement durable
- contraire aux aspirations sociales des habitants
- contraire aux aspirations culturelles des habitants
- disparition de la pharmacie alors que la pharmacie de la place Jean Jantes a déjà disparu
- Dégradation du patrimoine architectural de la ville
- Construction neuve gourmande en CO2.

Dans le centre historique passé "le foyer" a été et reste un lieu culturel. Il a accueilli dans ses bâtiments et espaces vides, des associations caritatives, des ateliers et expositions d'artistes (dont j'en ai fait partie), un ciné-club etc.

77

Bâti dans le cœur de ville, petite rue, petits passages, accès restreints, quasiment impasse, zone inondable... cet endroit ne semble pas très judicieux pour reconstruire, après démolition, un bâtiment d'habitation neuf, rehaussé d'un étage avec des garages-parking en rez-de-chaussée camouflés par de fausses fenêtres à volets fermés sur la rue! Conserver la façade originale, simplement restaurée, respecter un bâtiment historique qui a vu naître les premières écoles de Nemours (1515), en lui redonnant son rôle de patrimoine collectif, doit être le projet qui remettra ce lieu en valeur!

n. masson

Sans aucune annonce, ni concertation, la Mairie annonce des projets modifiant la ville dans ses bâtiments anciens qui en font le caractère.

- Après "le foyer", la pharmacie qui délimite la place de la République devrait être abattue! (une étude publique sur cet endroit a déjà coûté 100 000 € et il est question d'en faire une nouvelle de 50 000 €!...)

- La Bibliothèque, bâtiment qui s'harmonise à l'ensemble du point de vue sur le Château, dans la cour de laquelle sont plantés de vieux marronniers, prolongée par des jardins qui rejoignent le chevet de l'église, doit-elle être "modernisée"?

- Faut-il déclasser le Doulin, bâtiment historique aussi, témoignage de l'activité d'une région céréalière?

n. masson

12h00 fin de la permanence n°3

Christian HANNEZO

Christian Hannezo

De: kevin.bergeron
Envoyé: vendredi 14 février 2025 19:15
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: respectez les arbres

(78)

Monsieur Hannezo,

Je suis opposé au projet de destruction du foyer, car j'habite dans la rue. Et le promoteur immobilier veut mettre un parking horrible au RDC et mettre un étage de plus que maintenant. Ca va défigurer la rue. Pourquoi ne pas respecter l'histoire de la ville et faire de belles rénovations, car vous savez cela fait moins de Co2.

D'autre part, pourquoi vouloir abattre les arbres de la cour de la bibliothèque ? France Nature Environnement a organisé des séances et des débats sur le sujet l'année dernière, cela a montré l'effet bénéfique (eau, chaleur, insectes) des arbres en ville. Je fais partie des sentinellesdelanature.fr et nous ferons tout pour nous opposer à cela.

« Celui qui se bat risque de perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu »

bien cordialement

Kevin

PS : d'autre part j'ai vu dans le journal que le président de GENE soutenait l'action de la mairie, c'est incroyable.

De: Martine MIGUAISE
Envoyé: vendredi 14 février 2025 19:16
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: destruction de la pharmacie

(79)

Très ancienne nemourienne, je suis opposée aux prévisions de démolition de la pharmacie "Servant" qui ferme la place de la République et qui se trouve à l'emplacement d'une halle.

Pour que cette démarche ait une efficacité, faut il demander un rendez vous à la mairie?

Avec tous mes remerciements

Martine Miguaise

11 rue serpente Nemours

Lundi 17/02/2025

[Signature]